

Professionnels de santé : une charte éthique et déontologique pour les facultés



© 2017 Les Echos Publishing

Plagiat, cadeaux de l'industrie, supports d'enseignement sponsorisés par les laboratoires, intégrité scientifique... une étude avait sévèrement critiqué, il y a quelques mois, le manque d'indépendance des facultés de certaines professions de santé à l'égard de l'industrie pharmaceutique. C'est dans ce contexte que les représentants de toutes les facultés françaises de médecine et de chirurgie dentaire ont adopté, mardi 7 novembre 2017, une charte éthique et déontologique destinée à prévenir tout conflit d'intérêts dans leurs rangs.

Les étudiants doivent, en effet, pouvoir bénéficier d'un encadrement qui leur garantit un apprentissage indépendant des intérêts particuliers, dans le respect des principes de transparence, de loyauté, d'impartialité et d'intégrité professionnelle et scientifique.

Ce texte de 13 pages est le premier du genre. Il propose des garde-fous, tels que l'obligation de signaler les liens avec l'industrie pour les professeurs ou encore l'interdiction d'utiliser la pratique des « auteurs fantômes » qui consiste à faire écrire un article scientifique par un étudiant dont le nom n'est pas cité... La charte sera signée par chaque faculté,

notamment par les enseignants-chercheurs et les hospitalo-universitaires.

Pour consulter la charte :
<http://formindep.fr/wp-content/uploads/2017/11/Charte-Faculte%C3%ACs-Version-5-du.pdf>

© 2017 Les Echos Publishing